

## Des résultats encourageants!

Le 6 avril dernier, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) publiait le [Bilan des ventes de pesticides au Québec](#) pour l'année 2018. Ce bilan est utilisé pour le calcul de l'indicateur de la [Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#) (SPQA).

## Constatation

La réduction des ventes d'atrazine, premier pesticide visé par l'instauration de la justification agronomique et considéré comme le plus à risques, a entraîné une diminution importante des indicateurs de risque pour la santé et l'environnement dès la première année de mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Cela confirme que nous sommes en voie d'atteindre la cible de la SPQA, à savoir réduire de 25 %, d'ici 2021, les risques pour la santé et l'environnement liés à l'emploi des pesticides, par rapport à la moyenne de la période de référence de 2006-2008. De même, rappelons que quatre autres matières actives jugées les plus à risques se sont ajoutées à la réglementation à partir de 2019. Compte tenu de l'ensemble des mesures prises par les partenaires de la SPQA, nous estimons pouvoir atteindre les objectifs visés.

## Des résultats pour le secteur agricole

Les ventes réalisées dans le secteur agricole représentent dorénavant moins de 70 % des ventes totales de pesticides au Québec. En comparaison avec la période de référence de 2006-2008 :

- le volume total de pesticides vendus pour le domaine végétal, qui comprend le secteur agricole, a diminué de 21 %, pour s'établir à 2 424 418 kilogrammes d'ingrédients actifs;
- les superficies où l'on utilise des pesticides, à l'exclusion des superficies consacrées aux foins, se sont accrues de 10,7 %;
- l'indice de pression (kilogrammes de matière active par hectare, à l'exclusion des superficies consacrées aux foins) a diminué de 29 %, pour atteindre 2,06 kilogrammes d'ingrédients actifs par hectare;
- l'indicateur de risque pour la santé a diminué de **28 %** et celui pour l'environnement de **15 %**.

Consultez le [Bilan des ventes de pesticides au Québec 2018](#) pour en savoir plus.

**Les résultats sont au rendez-vous grâce aux efforts déployés par l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Entre autres, les productrices et producteurs agricoles sont au cœur de cette réussite.**

## La COVID-19 et la protection sanitaire des cultures

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) veille à ce que le secteur agricole ait accès à des outils et à des services essentiels pour la protection sanitaire des cultures, qui a été désignée comme une activité prioritaire par le gouvernement du Québec.

### Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection

Le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) recevra, comme chaque année, des échantillons pour procéder à l'identification des insectes, des maladies et des mauvaises herbes. Pour connaître les modalités des services qui sont offerts, visitez le [site Web du LEDP](#). Bien connaître les ennemis des cultures permet de faire des choix éclairés, d'appliquer la bonne méthode au bon moment et, surtout, de réduire les épandages de produits phytosanitaires au champ.



[Vidéo](#) de l'offre de service du LEDP.



En raison de la pandémie de la COVID-19, des délais supplémentaires pourraient survenir pour fournir certains services, compte tenu de la disponibilité du matériel et du personnel.

Notez que les services de diagnostic sont [gratuits](#) pour les entreprises du secteur biologique ainsi que pour la clientèle composée des membres de la relève. Pour bénéficier de cette gratuité, il est important de fournir tous les renseignements exigés en remplissant le formulaire de demande. Certaines conditions doivent être remplies. Pour plus de détails, consultez la [liste des services et tarifs](#).

### Réseau d'avertissements phytosanitaires

Les entreprises agricoles pourront encore profiter des services du [Réseau d'avertissements phytosanitaires \(RAP\)](#) pour les soutenir dans leur prise de décision. La mission du RAP consiste, d'une part, à surveiller la présence, l'activité et l'évolution des ennemis des cultures représentant un risque économique pour la majorité des cultures du Québec et, d'autre part, à proposer les stratégies d'intervention les plus appropriées dans des conditions de gestion intégrée des ennemis des cultures et dans un contexte d'agriculture durable.

### Service Action-réglage

Un pulvérisateur bien réglé s'avère plus économique, plus efficace et plus sécuritaire. Il est toujours temps pour l'entreprise agricole de trouver une personne compétente pour effectuer le réglage du pulvérisateur. Consultez la « [liste des personnes accréditées](#) » sur le site Web du MAPAQ. Vous trouverez également de l'information très utile dans la fiche intitulée [L'entretien et le réglage des pulvérisateurs](#), qui fait partie de la « Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine ».



### Aide financière accessible pour l'équipement et les pratiques favorisant la réduction de l'usage des pesticides

Une aide financière pouvant atteindre 60 000 \$ est accessible pour la durée du programme Prime-Vert 2018-2023. Pour plus de détails concernant les pratiques et les types d'équipement visés par le programme, consultez le [site Web du MAPAQ](#) ou communiquez avec la direction régionale du Ministère.

Rédaction de ce bulletin : MAPAQ et MELCC